



MAIRIE
COSNAC 19360

CONSEIL MUNICIPAL du 27 septembre 2019

Délibération n° 7

Nombre de membres en exercice : 23
Présents : 17 Procurations : 4 Votants : 21 Absents : 2

L'an deux mille dix-neuf et le 27 septembre, le conseil municipal de la commune de COSNAC s'est réuni au lieu habituel de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur SOLER Gérard, maire. La convocation a été établie le 20 septembre 2019.

Présents : Mesdames et Messieurs SOLER Gérard (maire et président de séance), MARTIN Karine, FALZON Michel, PELISSIER Guillaume, COSTE Colette, LAFFAIRE André, CAPPE Jean-Claude, GAILLARD Alain, VALEILLE Ginette, LAPEYRE Ginette, MARTIN Philippe, DENYSIAK Marc, BOUCHÉ Pierre, CORBLIN Sandrine, BOUCHARÉL Amandine, DUVERGER Patrick, GENESTE Daniel.

Procurations : Mesdames et Messieurs FERLAND Corinne à SOLER Gérard, MONTEIL Paul à COSTE Colette, LAUGEOIS LAMBERT Vanessa à MARTIN Karine, PUYDEBOIS Sophie à PELISSIER Guillaume.

Absente excusée : Madame ARLIGUIE Christine

Absente : Madame CESSAT Marie-Pierre

Secrétaire de séance : Madame MARTIN Karine

Objet : Tarifs communaux divers

Considérant la délibération n°4 du 19 décembre 2015 fixant les tarifs communaux à compter du 1^{er} janvier 2016 modifiée pour les tarifs relatifs au cimetière ;

Considérant que ladite délibération prévoit le tarif de location de la salle polyvalente ;

Considérant qu'il convient de prendre en compte certaines demandes qui n'étaient pas fixées par ladite délibération ;

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs suivants à appliquer à compter du 1^{er} octobre 2019. L'ensemble des autres tarifs demeurent inchangés

	Habitants COSNAC et associations cosnacaises ayant dépassé 2 locations par an au tarif spécifique	Associations cosnacaises (dans la limite de 2 fois par année civile)	Extérieurs à la commune	
Location salle polyvalente	Week-end	350,00 €	175,00 €	800,00 €
	Caution	350,00 €	350,00 €	350,00 €
	En semaine pour assemblée, colloque, séminaire, particulier	195,00 €	100,00 €	264,00 €
	+ 1 jour supplémentaire	90,00 €	45,00 €	109,00 €
	Entreprise, exposition	355,00 €	Néant	883,00 €
	+1 jour supplémentaire	184,00 €	Néant	355,00 €
	Par demi-journée	100,00 €	50,00 €	Néant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter les propositions ci-dessus
- de charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Délibération approuvée par 21 voix POUR

Le Maire,



Gérard SOLER